

Je profite bien volontiers de cette occasion pour vous renouveler, Monseigneur, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

R. CARD. MERRY DEL VAL.

DIX SEPTIEME ANNIVERSAIRE

DU SACRE DE MONSEIGNEUR.

S. G. Mgr l'Archevêque célébrera le 19 mars le dix-septième anniversaire de sa consécration épiscopale.

La veille au soir, il y aura séance dramatique et musicale en son honneur au Collège de Saint-Boniface. Le jour de la fête, messe pontificale à 9 $\frac{1}{2}$ h. à la Cathédrale, à laquelle les membres du clergé, les communautés religieuses et les fidèles sont cordialement invités. Cette messe sera suivie du banquet du clergé.

Le soir, séance dramatique et musicale à l'Académie Sainte-Marie, à Winnipeg.

LE REGLEMENT DU CAREME POUR 1912.

En vertu d'un indult spécial du Saint-Siège, en date du 27 janvier 1903.

1o Il est permis de faire gras tous les lundis, mardis et jeudis, sans excepter ceux de la Semaine Sainte, et tous les samedis, excepté celui des Quatre-Temps et le Samedi-Saint, mais dans ces jours il n'est permis de faire gras qu'à un seul repas, dans lequel il est interdit de faire usage de poisson,

2o Tous les mercredis et vendredis du Carême sont des jours d'abstinence à tous les repas.

3o Le jeûne reste obligatoire pour chacun des jours du Carême, excepté le dimanche.

Pour compenser cette faveur du Saint-Siège qui veut bien adoucir la loi de l'Eglise, les fidèles devront faire une aumône. En conséquence, il y aura, dans chaque église ou chapelle publique de ce diocèse, un tronc spécial que MM. les Curés auront soin d'indiquer aux paroissiens pour recevoir les aumônes du Carême.

Ces aumônes seront transmises au procureur de l'Archevêché immédiatement après Pâques, pour être employées aux œuvres de charité du diocèse, au choix de l'Ordinaire.

— L'appel en faveur du monument de La Vérendrye a été très bien accueilli. Le Comité a déjà près de trois milliers de piastres dans sa caisse. Il en faudra au moins \$25 000 à \$30 000. Plusieurs particuliers, prêtres et laïques, ont souscrit la ronde somme de \$100. S. G. Mgr l'Archevêque en a donné \$1 000.